

Le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale atteste des compétences pour effectuer un accompagnement social et un soutien auprès des publics fragiles dans leur vie quotidienne et constitue le premier niveau de qualification de la filière préparant aux métiers de l'aide à domicile.

## OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation vise à former des professionnels qui :

- ✓ apportent une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne, sociale et relationnelle,
- ✓ favorisent le soutien à domicile,
- ✓ préservent, restaurent et stimulent l'autonomie des personnes et leur insertion sociale,
- ✓ interviennent auprès des personnes âgées, familles, enfants, personnes malades et handicapées.

## PROGRAMME DE FORMATION

### CONDITIONS D'ENTREE

- ✓ Etre âgé de 18 ans à l'entrée en formation.
- ✓ Posséder le permis B et ainsi qu'un véhicule personnel.
- ✓ Connaître les contraintes du métier.
- ✓ Satisfaire à la vérification des pré-requis de l'arrêté du 14/06/07.

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

- ✓ Lieu : Libourne.
- ✓ Date : du 23/02 au 15/12/2009
- ✓ 35 heures hebdomadaires (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h).
- ✓ En alternance dont :
  - ↳ 504 heures théoriques
  - ↳ 560 heures de stages

- ✓ **DF 1 :** CONNAISSANCE DE LA PERSONNE  
*105 H d'enseignement théorique*
- ✓ **DF 2 :** ACCOMPAGNEMENT ET AIDE INDIVIDUALISEE DANS LES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE  
*91 H d'enseignement théorique et 175 H de formation pratique*
- ✓ **DF 3 :** ACCOMPAGNEMENT DANS LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE  
*91 H d'enseignement théorique*
- ✓ **DF 4 :** ACCOMPAGNEMENT ET AIDE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE  
*77 H d'enseignement théorique*
- ✓ **DF 5 :** PARTICIPATION A LA MISE EN ŒUVRE, AU SUIVI ET A L'EVALUATION DU PROJET INDIVIDUALISE  
*91 H d'enseignement théorique et 210 H de formation pratique*
- ✓ **DF 6 :** COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ET VIE INSTITUTIONNELLE  
*70 H d'enseignement théorique et 175 H de formation pratique*

## MODALITES D'OBTENTION DE L'EXAMEN

- ✓ Contrôle continu en cours de formation (évaluation par le centre de formation) : pour les DF 2, 3, et 4 (Les épreuves peuvent être pratiques, écrites ou orales).
- ✓ Epreuves organisées par la DRASS :
  - ↳ Epreuve d'évaluation portant sur la pratique professionnelle : entretien oral avec un jury validant le DF 5.
  - ↳ Epreuve écrite pour la validation du DF 1 et du DF 6.
- ✓ Pour valider le diplôme, le stagiaire doit obtenir une note supérieur ou égale à 10 à chaque domaine de formation.
- ✓ L'ensemble du diplôme d'auxiliaire de vie sociale doit être validé dans une période maximale de 5 ans.